

Compte rendu de l'Assemblée Générale Familles rurales de Fontaine la Guyon Samedi 7 février 2026

Ouverture de l'Assemblée Générale

Le samedi 7 février 2026 à 09h30, les membres de l'association Familles Rurales se sont réunis dans la salle des séminaires de la Mairie de Fontaine la Guyon en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

L'assemblée était présidée par madame Audrey COLIN, présidente de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration sont tous présents, à l'exception de monsieur Hyacinthe Duclos, excusé.

Seuls 16 membres étaient présents ce qui ne représente pas la moitié des présents nécessaires au renouvellement des statuts de l'association. Le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne pourra pas délibérer. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement. Tous les votes prévus sont ajournés.

Cependant, compte-tenu du nouveau statut des associations, aucun vote ne pourra être validé aujourd'hui, car le quorum des adhérents présents n'est pas atteint. Les votes se feront lors d'une prochaine assemblée extraordinaire, qui se tiendra dans quelques jours.

En préambule de la réunion, la présidente remercie de leur présence, monsieur Anthony Gode, adjoint au maire de la Mairie de Fontaine-la-Guyon en charge de l'animation des associations, ainsi que Madame Sylvie Pelletier vice-Présidente de la Fédération départementale de Familles Rurales d'Eure-et-Loir et Madame Anne Bureau Responsable du service Vie Associative.

Point relatif à l'évolution des statuts du Mouvement Familles Rurales

La parole est ensuite donnée à Madame Anne Bureau, qui présente l'historique de l'association départementale ainsi que les missions qu'elle assure au service des associations locales. Elle rappelle que la fédération départementale peut accompagner les associations sur différents sujets : gouvernance, gestion, questions juridiques et appui au fonctionnement.

Madame Bureau expose ensuite les évolutions récentes des statuts du Mouvement Familles Rurales, adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire nationale du 6 février 2026. Elle précise que cette réforme vise à remplacer les statuts nationaux datant de 2015 par une version modernisée, mieux adaptée aux besoins actuels de gouvernance et de fonctionnement associatif. Elle rappelle que les statuts constituent le cadre juridique de l'association : ils définissent son organisation, le rôle et les responsabilités de ses instances, ainsi que les droits et devoirs des membres. Leur actualisation représente donc un enjeu important pour la sécurisation et la pérennité du Mouvement.

Les principales évolutions pour les associations locales

Des statuts plus lisibles et accessibles

Le plan des statuts a été simplifié et clarifié afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. Les articles ont été regroupés et réorganisés, des titres plus explicites ont été ajoutés et le nombre total d'articles est passé de 46 à 36, améliorant ainsi la lisibilité d'ensemble.

Une adaptation aux évolutions et aux besoins du réseau

Les nouveaux statuts prennent en compte les nouvelles formes d'engagement et offrent davantage de souplesse dans l'organisation de la gouvernance.

Ils permettent désormais aux associations de choisir entre :

- une gouvernance dite « traditionnelle » (présidence et bureau),
- ou une gouvernance collégiale.

L'introduction du terme « instance dirigeante » offre cette souplesse et laisse à chaque association la possibilité d'adapter son organisation à ses réalités locales.

Plusieurs mesures visent également à faciliter la vie statutaire des associations :

- le nombre minimum de membres du Conseil d'Administration est abaissé de 6 à 4 membres ;
- chaque adhérent peut désormais détenir jusqu'à 3 pouvoirs (contre 2 auparavant) ;
- le quorum de l'Assemblée Générale est abaissé à un cinquième des adhérents, au lieu d'un quart précédemment.

Une modernisation des pratiques

Les nouveaux statuts intègrent la possibilité d'organiser les réunions des instances (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) en visioconférence ou en audioconférence.

Cette évolution permet d'adapter le fonctionnement des associations aux usages numériques actuels et de faciliter la participation des membres.

Une mise en conformité avec les évolutions juridiques

Les statuts renforcent la notion d'utilité sociale et d'intérêt général, en cohérence avec les exigences liées aux agréments.

Ils affirment également davantage la place des jeunes dans la gouvernance, en conformité avec les dispositions législatives issues de 2017.

Une volonté de protection et de pérennité du Mouvement

Enfin, plusieurs dispositions visent à renforcer la stabilité et la continuité des associations :

- l'Assemblée Générale peut, à titre exceptionnel, prolonger un mandat au-delà de dix ans, dans la limite d'un an supplémentaire, afin de permettre l'organisation de la relève ;
- une charte Familles Rurales formalise les engagements réciproques entre l'association locale et la fédération
- une lettre d'engagement spécifique aux administrateurs vient préciser leurs responsabilités au sein du Mouvement.

Anne Bureau conclut en soulignant que ces évolutions visent à moderniser, sécuriser et adapter le fonctionnement des associations Familles Rurales aux réalités actuelles, tout en préservant les valeurs fondatrices du Mouvement.

Présentation du Rapport d'activité 2025

Avant la présentation du rapport d'activités, la présidente nous informe du nombre de familles adhérentes, 267, et du nombre de participants aux différentes activités, 331.

Puis les membres du Conseil d'Administration se sont présentés.

Ordre du jour

- 1 - Présentation du rapport d'activité 2024-2025 (vote reporté).
- 2 - Présentation du rapport financier 2024-2025 (vote reporté).
- 3 - Présentation prévisionnelle des nouvelles activités saison 2025-2026.
- 4 - Montant de la cotisation au 1er septembre 2025 (carte 2025/2026).
- 5 - Election du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration.

1 - Présentation et vote du Rapport d'activité 2024-2025.

1.1 - Présentation du Rapport d'activité 2024-2025.

Activités	Tarifs	Horaires	Participants
Cardio fitness	150,00 €	Jeudi de 20h30 à 21h30	17
Peinture	160,00 €	Mercredi de 18h à 20h	10
Théâtre -Débutants	130,00 €	Mardi de 18h15 à 19h15	13
Théâtre - Initiés (Collégiens)	140,00 €	Mardi de 19h15 à 20h30	9
Yoga	150,00 €	Lundi de 19h30 à 20h45 Et le jeudi de 09h à 10h15 et de 10h30 à 11h45	69
Zumba Juniors	130,00 €	Mercredi 17h30 à 18h15	17
Zumba adultes (16 ans et +)	150,00 €	Mercredi 19h30 à 20h30	44
Sophrologie dynamique	150,00 €	Mardi de 19h à 20h	14
Chorale	160,00 €	Mardi 20h30 à 22h30	16
Pilates	150,00 €	Jeudi de 19h à 20h	32

Activités	Tarifs	Horaires	Participants
Anglais Little Kids	100,00 €	Mercredi de 10h à 11h	4
Anglais Big Kids	100,00 €	Mercredi de 11h à 12h	10
Anglais Collégiens	100,00 €	Mercredi de 14h45 à 15h45	10
Anglais Adultes	100,00 €	Mercredi de 19h45 à 20h45	10
Pound	150,00 €	Mercredi de 18h30 à 19h30	22
Couture actifs	160,00 €	Mardi de 18h30 à 20h30	9
Couture non actifs	160,00 €	Mercredi de 9h à 11h	8
Arthérapie	170,00 €	Lundi de 18h à 19h30	7
Ateliers informatique	10,00 €	3 Niveaux de formations	10

Commentaires sur les effectifs et les activités

L'association compte actuellement 267 adhérents à Familles Rurales Fontaine et 331 participants aux différents cours proposés. Ces chiffres traduisent une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

La Présidente présente ensuite le nouveau cours d'arthérapie, proposé au tarif de 170 €. Ce cours accueille actuellement sept participants. Malgré ses qualités et l'intérêt qu'il suscite, l'effectif reste limité, ce qui fragilise son maintien. En l'état, sa reconduction pour l'année 2026/2027 n'est pas assurée.

Certaines activités se distinguent par leur bon niveau de fréquentation et leur équilibre financier, notamment le yoga, la zumba, le pilates et l'anglais adultes.

À l'inverse, d'autres cours rencontrent davantage de difficultés en termes d'inscriptions : l'anglais kids, l'arthérapie, le cardio, la chorale ainsi que le théâtre collégiens enregistrent des effectifs plus faibles.

Il est toutefois souligné que les activités les plus rentables permettent de maintenir les cours moins fréquentés, contribuant ainsi à la diversité et à la richesse de l'offre proposée par l'association.

2 - Présentation et vote du Rapport financier 2024-2025.

2.1 – Présentation du rapport financier 2024-2025.

	DEBITS	RECETTES	SOLDE
Anglais Total :	3280	2429	-851
Anglais collège stage	240	1000	760
Arthérapie	2100	1190	-910
Cardio fitness	0.00	2340	2340
Couture	5906	2660	-3246
Informatique		140	140
Peinture	2939	1600	-1339
Pilates	1650	4950	3300
Pound	1700	2587	887
Théâtre / Chorale Total :	7 907,00 €	5620	-2 287,00 €
Sophrologie	1480	2100	620
Yoga	8069,75	10250	2180,25
Zumba Total :	3400	7720	4320
ADHESIONS	5468,4	7020	1551,6
Don association		1818,25	
Fonctionnement général Total :	4652,35	1556,65	-3095,7

CHARGES	PRODUITS
48792,5	55023,9

RESULTAT : + 6231,40 €

	Débit	Crédit
Provision cardio mai- juin 2020 (2019-2020)	350	- 350,00 €
Provision cardio 2020-2021	1700	- 2 050,00 €
Provision cardio 2021-2022	1700	- 3 750,00 €
Provision cardio 2022-2023	1700	- 5 450,00 €
Provision cardio 2023-2024	1700	- 7 150,00 €
Provision cardio 2024-2025	1700	- 8 850,00 €

3 - Présentation prévisionnelle des activités saison 2025-2026.

Activités	Tarifs	Horaires	Participants
Cardio fitness	150,00 €	Jeudi de 20h15 à 21h15	31
Peinture	180,00 €	Mercredi de 18h à 20h	12
Théâtre -Débutants	140,00 €	Mardi de 18h15 à 19h15	14
Théâtre - Initiés (Collégiens)	140,00 €	Mardi de 19h15 à 20h30	12
Yoga	150,00 €	Lundi de 19h30 à 20h45 Et le jeudi de 09h à 10h15 et de 10h30 à 11h45	68
Zumba Juniors	140,00 €	Mercredi 17h45 à 18h30	15
Zumba adultes (16 ans et +)	150,00 €	Mercredi 19h45 à 20h45	38
Arthérapie	180,00 €	Lundi de 18h à 19h30	7
Chorale	180,00 €	Mardi 20h30 à 22h30	14
Pilates	150,00 €	Jeudi de 19h à 20h	32

Activités	Tarifs	Horaires	Participants
Anglais Little Kids	150,00 €	Mercredi de 10h à 11h	4
Anglais Big Kids	150,00 €	Mercredi de 11h à 12h	6
Anglais Collégiens	150,00 €	Mercredi de 17h à 18h	8
Anglais Adultes	150,00 €	Mercredi de 19h15 à 20h15	12
Pound	150,00 €	Mercredi de 18h45 à 19h45	16
Couture actifs	180,00 €	Mardi de 18h30 à 20h30	11
Couture non actifs	180,00 €	Mercredi de 9h à 11h	9
QJ GONG et Relaxation	150,00 €	Lundi de 14h30 à 15h30	5
Méditation et Relaxation	150,00 €	Lundi de 19h30 à 20h30	6

Les activités nouvelles proposées en septembre 2025 :

- Le QJ Gong et relaxation (5 adhérents),
- La Méditation et relaxation (6 adhérents),
- L'anglais collégiens (8 adhérents).

Une réflexion sera menée au printemps, afin de valider ou non, la poursuite de ces 3 cours. Un "mélange" des 2 activités de QJ Gong et de Méditation pourrait-être envisagé, avec l'accord de la professeure, et l'avis des élèves.

4 - Montant de la cotisation au 1er septembre 2027.

Compte tenu de la situation financière de l'association, le Conseil d'Administration décide de maintenir à 27 € l'adhésion pour la saison prochaine.

Le vote du montant de la cotisation au 1^{er} septembre 2027 est reporté à la prochaine AG.

5 - Election des membres du Conseil d'Administration/tiers sortant.

En préambule, la Présidente, madame Audrey Colin nous fait part de sa décision de démissionner de sa fonction de Présidente de l'association.

Sont sortants et se représentent :

- Patrick Launay
- Charlotte Oddo
- Magalie Quemper

Nouvelles candidatures :

- Marie-Louise Belle
- Catherine Quentin

Ne se représentent pas :

- Audrey Colin

6 - Questions diverses, clôture de l'Assemblée Générale.

L'ensemble du Conseil d'Administration remercie chaleureusement Madame Audrey Colin pour ses dix années de présidence à la tête de l'association.

Un bouquet lui est remis, ainsi qu'une invitation à dîner pour deux personnes dans un restaurant de Chartres.

Deux nouvelles adhérentes se portent candidates pour intégrer le Conseil d'Administration : Catherine QUENTIN et Maria Luisa Marylou BELLE. Elles viennent rejoindre Martine JEGOREL, entrée au Conseil d'Administration en cours d'année.

Certains adhérents soulignent, avec le sourire, que le tarif des cours de yoga (150 € par an) se situe en dessous de la moyenne pratiquée pour des cours similaires à Chartres. Il est précisé que ce tarif modéré est rendu possible grâce aux conditions tarifaires raisonnables appliquées par la professeure, Madame Marois.

La Présidente remercie la municipalité pour la mise à disposition gracieuse des salles utilisées dans le cadre des activités, ainsi que Monsieur Anthony Gode pour l'aide apportée à l'association lorsque cela est nécessaire.

Elle indique avoir pris beaucoup de plaisir à participer à la vie de l'association, puis à la présider durant toutes ces années.

L'Assemblée Générale est clôturée par la Présidente démissionnaire. Un Conseil d'Administration est ensuite convoqué afin de procéder à l'élection du nouveau Conseil d'Administration et du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

Le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance et signé par la Présidente démissionnaire.

A Fontaine la Guyon, le 10 février 2026